

Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (salle Drôme – Ecosite)

Date : 28 MAI 2019

43 PRESENTS :

MMES BESSON C., CASTON J., MARTIN B., PARET M., BOYRON C., DESAILLOUD V., FAVE I., PIERI A., BRUN F., DILLE Y., PASQUET N., MOULINS-DAUVILLIERS G.  
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., MAGNON B., AUDRAS G., DELALLE B., LOTHE J., ESTEOULLE R., SERRET J., BALZ R., MOREL L., ARNAUD R., VAUCOULOUX M., CAILLET C., BONNET C., BERNARD O., FAYARD F., COMBOROURE P., DERE L., VENEL G., FAYOLLET J., MACAK JP., MALSERT J., PEYRET JM., COMBE C., TRICHARD C., BOUVIER M., POURRET G., DRUGUET R., GILES M., PERVIER Y., KRIER S.

6 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., LIARDET C.  
MRS CROZIER G., DELPONT E., RIBES C., AURIAS C.

6 ABSENTS EXCUSES :

MMES MATHIEU C., BOUVIER M., JACQUOT C., GRANGEON S.  
MRS HILAIRE JL., MACLIN B.

2 AUTRES PRESENTS :

MME FOLLET A.  
MR PERRIN D.

---

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / POLE COMMUNES ET TERRITOIRE

1. Tourisme : présentation du site Internet

II / POLE ENVIRONNEMENT

2. Plan climat-air-énergie territorial – réunions de concertation dans les 4 bassins de vie de la CCVD
3. Projet éolien Puy St Martin

III / SERVICE HABITAT – URBANISME

4. Livron : approbation de la modification simplifiée n° 2 du PLU
5. Mirmande : approbation de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)

IV / POLE RESSOURCES TECHNIQUES

6. Services civiques : Renouvellement de l'agrément 2019/2022 pour l'accueil de volontaires en service civique et recrutement d'un(e) coordonnateur/trice
7. Rapport d'activités gestion des déchets : présentation

V / POLE RESSOURCES

8. Rapport d'activités 2018 : présentation
9. Evolutions système santé : vœu présentant les principes et valeurs

10. Urbanisme : suppression d'un poste de rédacteur et création d'un poste de technicien
11. Suppression d'un poste d'attaché principal et création d'un poste d'Attaché (direction service petite enfance)
12. Ressources : Création d'un poste à temps complet de catégorie C – grade : Adjoint administratif – Gestion des Ressources Humaines

Monsieur Jean Serret soumet à approbation le compte-rendu du conseil du 30/04/2019, qui n'appelant pas d'observations, est approuvé.

Monsieur Jean Serret accueille Madame Claire Varrier, nouvelle directrice du service finances en remplacement de Madame Cathy Houfek qui part prochainement en retraite. Elle se présente.  
Il lui souhaite la bienvenue.

## **INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL**

- Défibrillateurs pour les ERP (Etablissements recevant du public)

Monsieur Jean Serret donne la parole à Monsieur Fabien Duvert afin qu'il présente la note d'information sur la nouvelle obligation d'équipement en défibrillateur pour les ERP. Cette note est distribuée en séance.

Le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 précise l'obligation faite aux établissements recevant du public (ERP) de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe (DAE).

L'obligation entre en vigueur le :

- 1er janvier 2020 pour les ERP de catégories 1(+ 1500 personnes), 2 (701 à 1500 personnes) et 3 (301 à 700 personnes),
- 1er janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4 (- de 300 personnes sauf ceux relevant de la catégorie 5),
- 1er janvier 2022 pour certains ERP de catégorie 5 (les structures d'accueil pour personnes âgées, les structures d'accueil pour personnes handicapées, les établissements de soins, les gares, les hôtels-restaurants d'altitude, les refuges de montagne, les établissements sportifs clos et couverts ainsi que les salles polyvalentes sportives.)

Les catégories de 1 à 4 prennent en compte pour le calcul de l'effectif : le public + le personnel. Pour la 5ème catégorie, seul le public est pris en compte.

La loi n° 2018-527 du 28 juin 2018 relative au défibrillateur cardiaque précise que le défibrillateur automatisé externe doit être installé dans un emplacement visible du public et en permanence facile d'accès. Le propriétaire du défibrillateur doit veiller à la mise en œuvre de la maintenance du défibrillateur et de ses accessoires conformément à l'article R.5212-25 du code de la santé publique sur l'obligation de maintenance des dispositifs médicaux.

Si un même site accueille plusieurs établissements recevant du public et s'ils sont placés sous une direction commune, ces derniers peuvent mettre en commun un défibrillateur.

Il est rappelé que hormis les obligations citées dans la loi du 28 juin 2018, l'installation de défibrillateurs dans l'espace public, bien que très fortement recommandée notamment sur des lieux touristiques naturels accueillant un nombre conséquent de visiteurs, n'est pas une obligation légale.

De ce fait, un maire ne saurait être poursuivi en cas d'absence de ce matériel sur sa commune ; Ainsi sa responsabilité pénale ne pourra être engagée que si, en dehors des obligations citées ci-dessus, il a de sa propre initiative fait installer un défibrillateur et qu'il n'a pas suffisamment veillé à son bon fonctionnement (obligation de maintenance).

Pour information :

- Coût moyen à l'achat d'un DAE : environ 1400 € H.T le kit complet
- Coût de la maintenance / an : environ 200 € H.T
- Durée de vie moyenne d'un DAE : 10 ans



## I – COMMUNES ET TERRITOIRE

### Point 1 Tourisme : présentation du site Internet - INFORMATION

Monsieur Jean Serret passe la parole à Madame Magaly Dumas, directrice de l'OTI (office de tourisme intercommunal) et son équipe pour la présentation du site internet.

#### L'équipe :

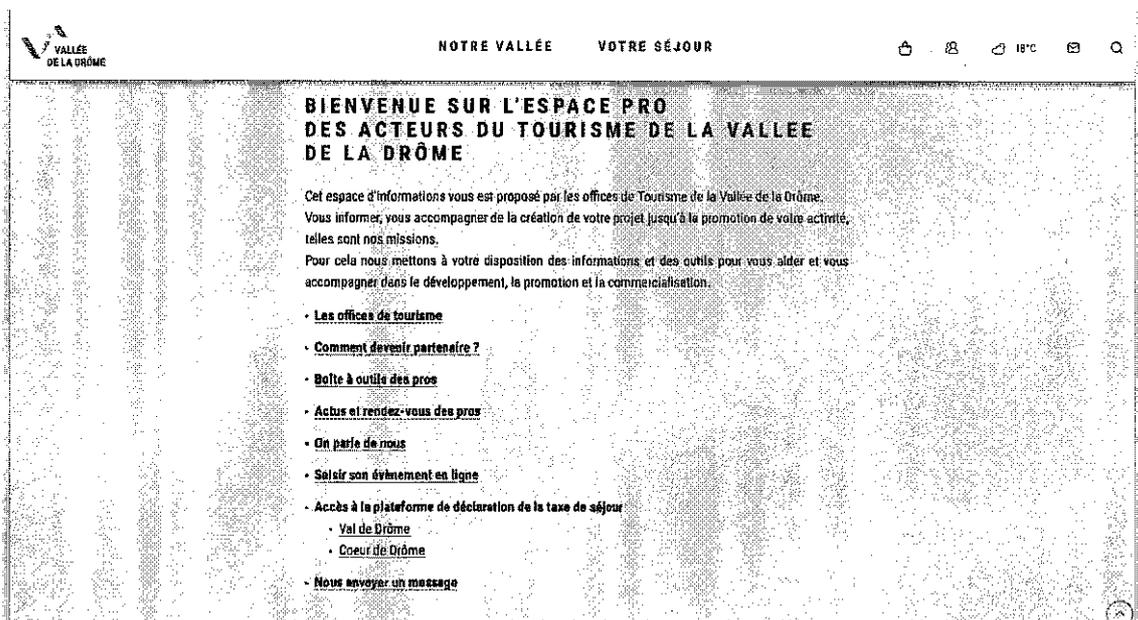
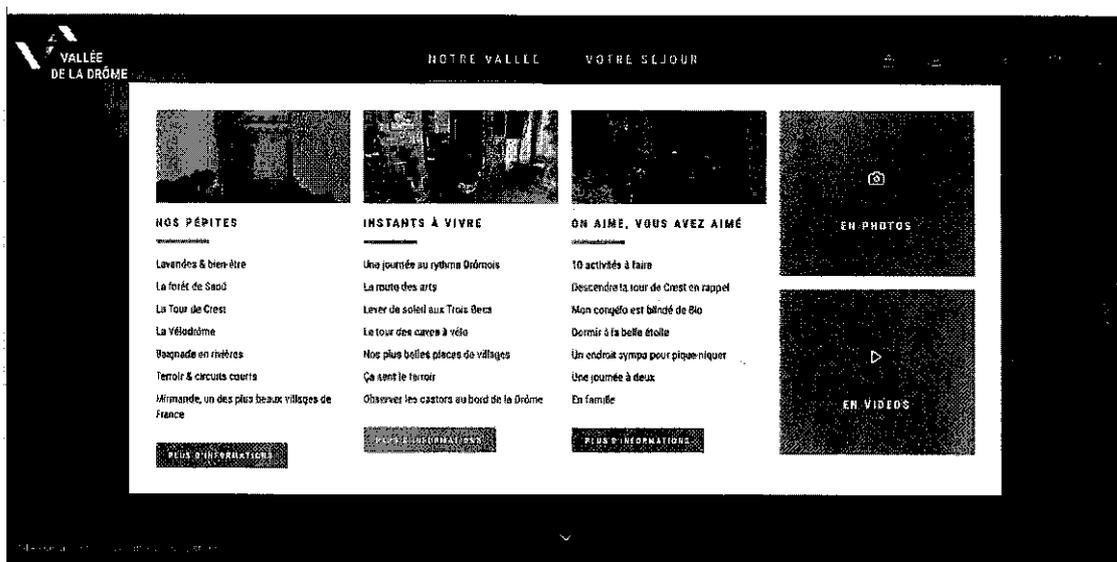
- 5 salariés permanents (4,5 équivalents temps plein)
- renfort de 3 saisonniers sur 3 mois durant la haute saison

#### Chiffres clé 2018

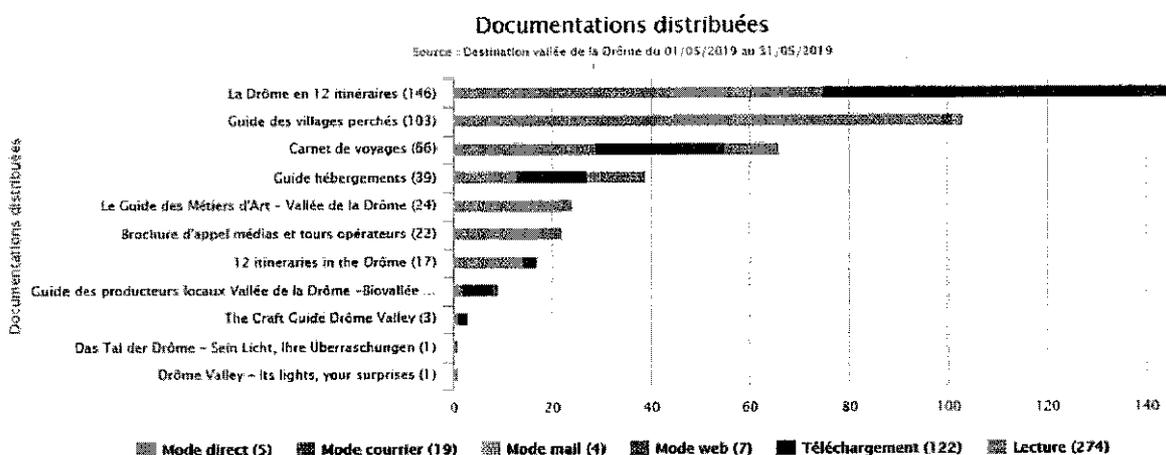
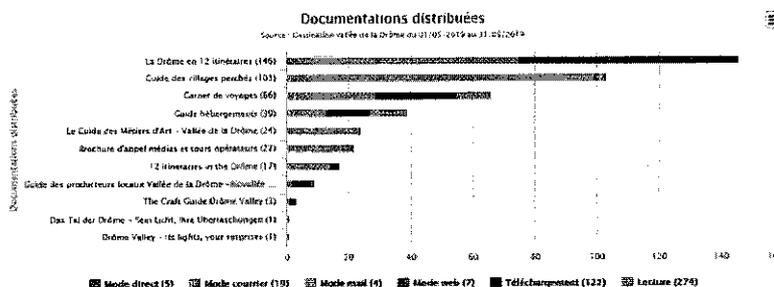
- 14 409 visiteurs dans les bureaux de Livron, Mirmande et Saoû
- 1 700 visiteurs dans les accueils "Hors les murs"

#### Editions

- 7 000 guides hébergements
- 16 000 carnets de voyage
- Mais aussi Guide des Villages Perchés, l'Agenda, liste des marchés...
- La carte touristique est en cours de finalisation
- Recto : informations pratiques et touristiques Verso : activités pleine nature



## Gestion de la relation client



### Chiffres site internet depuis la mise en ligne 29/04

- Utilisateurs : 10 356
- Nombre de sessions par utilisateur : 1.26
- Pages vues : 102 709
- Page/session : 7.89
- Durée moyenne des sessions : 00 :03 :07
- Taux de rebond : 4.03 %

### Classement des meublés touristiques :

- A fin Mai, 32 Meublés classés ayant une capacité de 2 à 15 personnes (188 lits) (dont 2 n'étaient hors CCVD : 1 Territoire Crestois et 1 Territoire Dieulefit)
- Les classements se répartissent ainsi : 1 meublé 4\* ; 10 Meublés 3\* ; 17 meublés 2\* ; 4 meublés 1\*
- 10 futurs classements prévus en juin

### Capacités d'hébergement

- Nombre de lits touristiques : 4 486 lits (43 % hôtellerie plein air, 42 % meublés, 8 % chambres d'hôtes, 7 % hôtellerie)
- Nuitées année 2018 : 218 167 (Dont 165 429 nuitées payantes)

### Taxe de séjour

- Montant prévisionnel 2018 : 85 000 €
- Réalisé 2018 : 97 916 €
- Prévisionnel 2019 : 110 000 €

Monsieur Yves Pervier se dit très satisfait du développement de l'OTI qui a pour but l'accueil et la promotion du territoire.



Le site web est la vitrine du territoire dont l'approche est 15orientée vers l'envie, les besoins, la proximité

- 150 abonnés en 1 mois
- Importance des réseaux sociaux
- 5 000 fans sur Facebook

Monsieur Laurent Déré demande pourquoi le nombre de nuitées non payantes est aussi important.

Madame Magaly Dumas indique que cela fait suite au changement de loi qui permet désormais une exonération pour les propriétaires pendant 18 ans.

Le tourisme du territoire a désormais tout son sens.

Il est précisé que la subvention de la CCVD représentant 58 000 € ainsi que la prise en charge du poste de directrice à 50 % permettent un équilibre du budget de l'OTI puisque les taxes sont versées seulement à N+1.

Monsieur Jean Serret salue les OT et Madame Marie-Odile Canteneur pour le travail réalisé et le professionnalisme. C'est un long travail qui dure depuis 2 mandats. Il note l'importance du tourisme sur le territoire depuis 10 à 15 ans et l'effort financier important de l'intercommunalité.

## **II – ENVIRONNEMENT**

### Point 2 Plan climat-air-énergie territorial – réunions de concertation dans les 4 bassins de vie de la CCVD - INFORMATION

Monsieur Jean-Marc Bouvier présente la note d'information sur le travail réalisé et en cours sur le plan climat air-énergie. Il rappelle les dates des 4 prochaines réunions dans les bassins.

La CCVD a délibéré le 24 octobre 2017 pour le lancement du PCAET. La délibération de prescription du 11 juillet 2018 à préciser les modalités de concertation.

Le contexte réglementaire : Tous les EPCI à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un PCAET au plus tard le 31 décembre 2018, pour 6 ans. Ceci implique aussi que :

- le PCAET doit prendre en compte le schéma de cohérence territoriale (SCoT) ;
- le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) prend en compte le PCAET (bientôt un lien de compatibilité avec la loi ELAN) .

Le PCAET de la CCVD, n'est à ce jour, ni élaboré ni validé. Il est en cours de construction. Son élaboration se déroule sur la période 2018 – 2020, les services de l'Etat étant informés de ce retard dans le calendrier réglementaire.

Le PCAET s'articule autour de quatre phases :

1. Phase 1 - diagnostic (janvier - mai 2019)
2. Phase 2 - stratégie (mai - juin 2019)
3. Phase 3 - programme d'actions
  - o Arrêt du PCAET en conseil communautaire et demande d'avis (2020)
  - o Approbation définitive en conseil communautaire (2020)
4. Phase 4 - suivi et évaluation

Une évaluation à mi-parcours sera à programmer, ainsi qu'un suivi annuel de la mise en œuvre des actions.

Un groupement d'étude accompagne la CCVD, dans l'élaboration du PCAET, depuis le mois de janvier 2019 : Invivo- Négawatt- Solagro- Indiggo.



### La concertation citoyenne

- Un lancement PCAET ouvert à tous (réalisé)
- Le 5 décembre 2018, un premier niveau d'information a été donné au grand public lors du lancement de la démarche PCAET.
- Les réunions dans les bassins (juin 2019)
- Un second temps, d'échange avec les habitants du territoire de la CCVD, est proposé au mois de juin 2019 (18h30 – 20h30). Quatre réunions de bassins se tiendront :
  - MERCREDI 5 juin à LIVRON
  - JEUDI 6 JUIN à FRANCILLON
  - MERCREDI 19 juin à BEAUFORT
  - JEUDI 20 juin à ALLEX

Le déroulé de la soirée :

- Temps 1 : INFORMER (présentation enjeux et diagnostic)
- Temps 2 : RECUEILLIR DES PROPOSITIONS POUR AGIR (ateliers)

Deux autres actions de concertation sont proposées par le comité de suivi :

Un travail avec les Lycéens (juin 2019 - 2020)

- Un temps d'échange et de débat, se tiendra dans le cadre de la semaine du développement durable, au mois de juin 2019, au Lycée Armorin
- Un temps travail sur l'année 2019-2020 est en cours de construction pour élaborer un volet du PCAET avec les lycéens. Ces travaux pourraient faire l'objet d'une délibération en conseil communautaire.

Mise en place d'un club citoyens (proposition à programmer)

Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un groupe de citoyens composé de personnes volontaires et d'autres tirées au sort. Ce groupe serait alors une instance de concertation citoyenne pour co-construire le programme d'actions.

Monsieur Jean Serret précise l'importance de mettre des actions en place et rappelle l'année 2003 où il y a eu plus de 70 000 décès en Europe à cause du réchauffement climatique. L'arrivée ces dernières années du moustique tigre, de la dengue, la montée des eaux à prévoir dans quelques années, ... induiront que les personnes les plus vulnérables sont touchées par ces phénomènes.

Il indique qu'il est important de travailler avec la jeunesse sur ce point. Il demande que les jeunes, notamment des apprentis, représentant entre 500 et 2 000 enfants du territoire qu'ils soient associés sur le PCAET.

### Point 3 Projet éolien Puy St Martin

Monsieur Jean-Marc Bouvier présente le projet éolien sur la commune de Puy St Martin. Il rappelle le travail conjoint avec la commune depuis plus de 2 ans. La SEM peut être utilisée pour investir dans ce projet

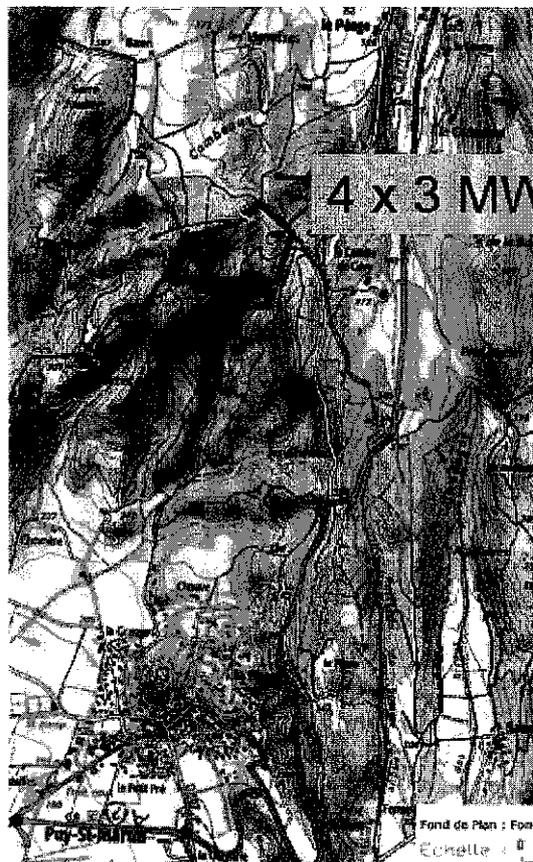
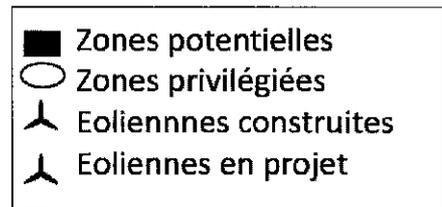
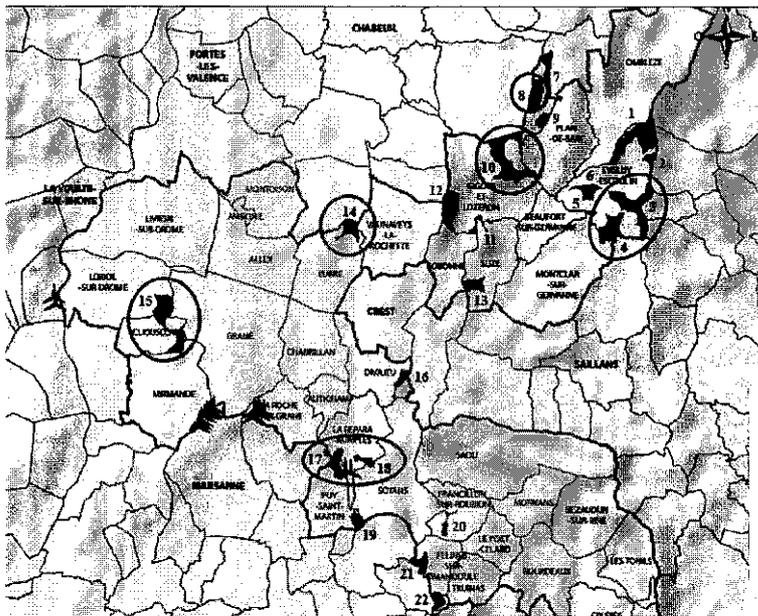
#### TEPOS (territoire à énergie positive)

- Production potentielle d'électricité Roche/Grane et Puy-St-Martin : 30 GWh/an, soit la consommation des 12 700 foyers de la CCVD, soit l'équivalent de la production de 23 MWc en photovoltaïque, qui consommerait 39 ha de terres agricoles ou forestières en cas de pose au sol

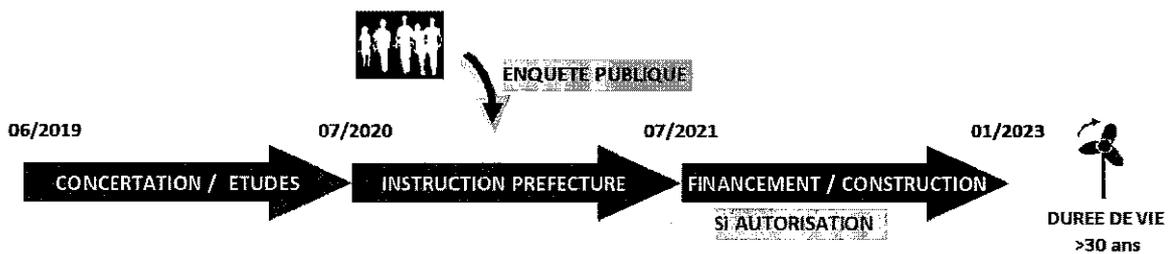
#### Les zones de développement de l'éolien (ZDE)

- Dans la foulée des schémas départemental et régional éolien, l'intercommunalité a étudié en 2012 le potentiel éolien du territoire
- Le potentiel d'implantation : 12 MW (4 x 3 MW)





Planning prévisionnel



Impact sonore :

- L'impact sonore sera limité par les progrès technologiques (Peignes ou Trailing Edge Serration inspirés du vol des rapaces) :



### Impact sur l'économie locale

- 2.9 M€ pour les entreprises locales pendant le chantier (VRD, fondation, hostellerie, restauration, géomètre, coordonnateur SPS...)

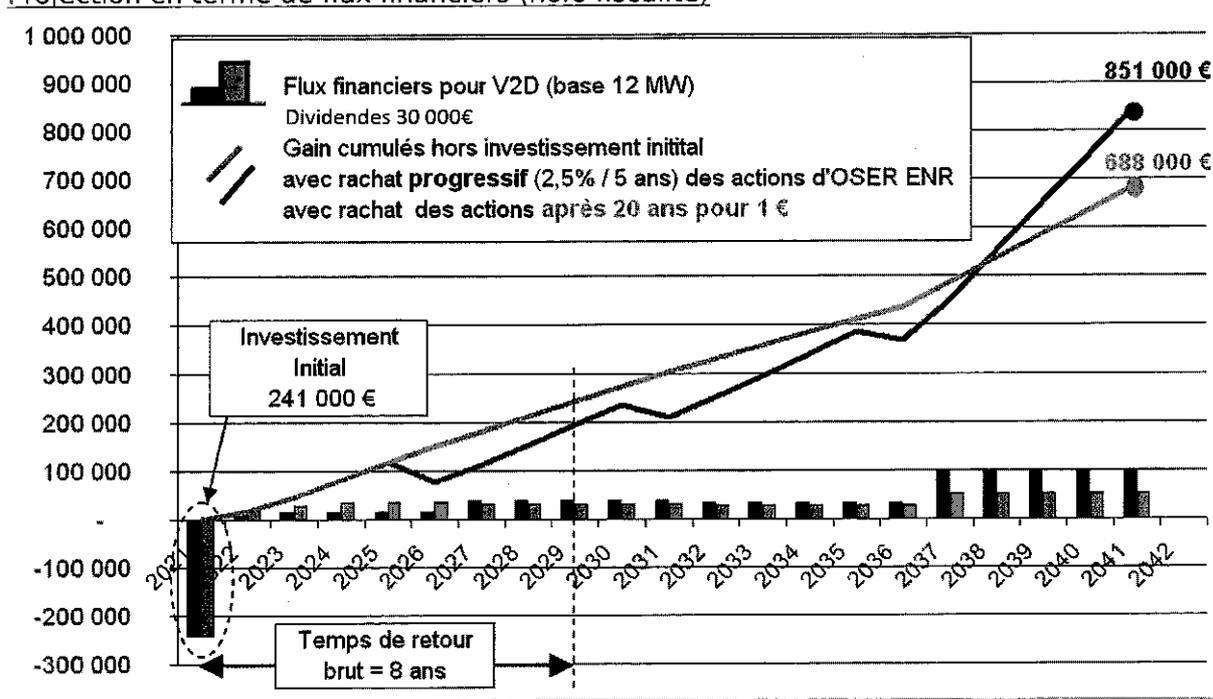
### Impact sur l'emploi

- 12 MW -> contribuent à la création de 10 emplois

### Consommation d'espaces

- Environ 3 à 4 000 m<sup>2</sup> par éolienne, soit un peu moins de 2 ha pour la totalité du projet, sur un massif boisé de 300 ha à Puy St Martin (<0.6 %)

### Projection en terme de flux financiers (hors fiscalité)



### Fiscalité : IFER – CET – TFB – CVAE

Puy St Martin :	26 000 €
CCVD :	60 000 €
Département :	36 000 €
Région :	1 000 €

Suite à cette présentation, Monsieur le Vice-Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 alinéa 14 du code général des collectivités territoriales, toute prise de participation d'une SEML dans le capital d'une société commerciale doit faire préalablement l'objet d'un accord express des collectivités territoriales actionnaires disposant d'un siège d'administrateur.

Afin de mener à bien ses missions, la SEML V2D, sollicitée par la mairie de Puy Saint Martin, envisage la prise de participation dans une société dédiée à l'opération éolienne suivante :

- Projet de 4 éoliennes de 3 MW (gabarit similaire aux éoliennes de la Répara-Auriples, soit 110 m en bout de pales) au lieu-dit les Ours sur la commune de Puy Saint Martin.
- La puissance globale sera de 12MW
- Cout d'investissement total environ 13.3 Millions d'euros
- Possibilité de type d'investissement :
  - o Soit maintien de la part de capital initial pendant 20 ans puis possibilité d'acquérir le solde de capital du fond d'Oser ENR à l'euro symbolique pour détenir 17,5% du capital
  - o Soit possibilité de racheter tous les 5 ans 2,5% du capital à un prix défini à l'avance en fonction de la rentabilité prévisionnelle sur 20 ans pour accroître plus rapidement la participation de la SEM au capital



En phase de développement, cette prise de participation porterait sur deux formes :

- 1- Apport en capital de 1650€
- 2- Apport en compte courant d'associés de 39 000€

La société commerciale aura comme statut celui de Société à actions simplifiée (SAS). Cette dernière pourra être constituée avec un capital de 21 000 € répartie de la façon suivante :

- 52.62% Bellane (Exploitant d'une éolienne sur la Répara Auriplès)
- 36.90% Fonds Oser ENR
- 2.62% Commune de Puy Saint Martin
- 7.86% SEM V2D

En phase de construction (après obtention des autorisations), le besoin de fonds propres est estimé à 2 662 000 € auquel la SEM V2D devra contribuer à hauteur de 200 000 € en apport en compte courant d'associés.

Retour sur investissement :

- TRI brut : 8 ans
- Montant des dividendes : environ 30 000€/an
- Gain à 20 ans suivant prise de participation courbe verte : 688 000€
- Gain à 20 ans suivant prise de participation courbe bleu : 851 000€

Monsieur Michel Giles informe du démarrage des études d'impact sur le site du parc éolien à compter du mois de juin sous la supervision de la Société Belanne Energie SAS. C'est un projet vertueux associant des collectivités. La commune de Puy St Martin investira au départ 550 € puis pourra choisir de continuer ou pas (entrer dans le capital).

Monsieur Loïc Morel demande si le démontage des éoliennes dans 20 ou 30 ans est anticipé.

Monsieur Jean-Marc Bouvier répond affirmativement. L'estimation de la durée de vie est plus importante maintenant (10 à 15 ans de plus) grâce à des machines plus performantes.

Monsieur Christian Caillet indique que le conseil municipal de la Répara Auriplès a voté contre la mise en place d'éoliennes le long de la départementale car les nuisances pour les habitations proches ne se sont pas prises en compte.

Monsieur Guillaume Venel indique qu'il faut développer plus fortement les énergies nouvelles en associant les projets énergétiques (biogaz par exemple)

Monsieur Jean-Marc Bouvier rappelle qu'un projet important de méthanisation existe depuis 12 ans mais n'arrive pas à aboutir. La petite méthanisation (agricole) est essentielle et il faut accompagner ces projets.

Monsieur Jean Serret rappelle la mise en place d'un demi-barrage hydro-électrique avec turbine sur la commune de Loriol. C'est un système nouveau qui protège la vie piscicole.

Monsieur Jean Serret remercie les services pour tout le travail effectué.

Monsieur Jean Marc Bouvier s'étant retiré,

***Le Conseil :***

- *approuve le principe de participation de la SEML V2D dans le capital et en compte courant d'associés de la société en cours de constitution.*
- *autorise ses représentants au conseil d'administration de la SEML V2D à voter en faveur de ce projet et à prendre les décisions nécessaires relatives à cette participation.*
- *autorise le Président ou le Vice-Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

***4 abstentions***



### III – HABITAT – URBANISME

#### Point 4 Livron : approbation de la modification simplifiée n° 2 du PLU

Monsieur Jacques Fayollet rappelle que :

- La modification simplifiée n°2 du PLU de Livron-sur-Drôme, prescrite par arrêté du 14/11/2018, a pour objectif de permettre la réalisation d'un projet de revitalisation du centre bourg. Les modifications ne concernent qu'un secteur de la zone UC et consistent en :
  - L'augmentation de la hauteur maximale autorisée dans ce secteur de la zone UC
  - La correction du tracé du canal protégé au titre d'élément de patrimoine qui traverse ce secteur ;
  - L'adaptation du règlement de ce secteur au projet de requalification urbaine, notamment en matière d'espaces libres et plantations ;
- Conformément au code de l'urbanisme, le projet de modification n°2 a été :
  - notifié aux personnes publiques le 20/12/2018,
  - mis à disposition au public en mairie du 21/02/2019 au 22/03/2019
- Conformément à la délibération du 27/11/2018 fixant les modalités de mise à disposition au public, l'information préalable à la mise à disposition à été faite :
  - par une publication dans Le Dauphiné Libéré le 11/02/2019
  - sur les sites internet de la commune de Livron-sur-Drôme et de la Communauté de communes
  - par affichage en mairie de Livron-sur-Drôme et au siège de la Communauté de communes

Il précise que :

- La mise à disposition du projet de modification pendant un mois n'a suscité aucune remarque du public.
- Les personnes publiques ont émis un avis favorable au projet de modification.

#### *Le Conseil :*

- *approuve le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Livron-sur-Drôme,*
- *annexe le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Livron-sur-Drôme à la présente délibération,*
- *met à disposition du public en mairie de Livron-sur-Drôme et au siège de la Communauté de communes le dossier de modification n°2 du PLU de Livron-sur-Drôme*
- *indique que, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :*
  - + d'un affichage en mairie de Livron-sur-Drôme et au siège de la communauté de communes durant un mois*
  - + d'une mention de cet affichage dans un journal.*
- *précise la présente délibération sera exécutoire :*
  - + à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat,*
  - + après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitées.*
- *autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

#### Point 5 Mirmande : approbation de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)

Monsieur Jacques Fayollet indique que la commune de MIRMANDE a sollicité la CCVD par délibération, en date du 7 juillet 2017 pour achever la procédure de révision de la ZPPAUP avec mise en place d'une AVAP, et s'est engagée à répondre aux conditions suspensives demandées.



Par délibération du 24 octobre 2017, la Communauté de Communes du Val de Drôme a répondu favorablement à la demande de la commune de MIRMANDE, et a accepté de signer la convention, organisant les modalités d'achèvement de la procédure de révision de la ZPPAUP avec mise en place d'une AVAP avec la commune de MIRMANDE.

Par délibération en date du 16 octobre 2010, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et sa transformation en Aire de mise en Valeur der Architecture et du Patrimoine (AVAP). Une seconde délibération en date du 4 décembre 2015 est venue compléter la première en réorientant les objectifs initiaux. Cette délibération a également fixé les modalités de la concertation qui était commune avec celle engagée pour la révision du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée.

En conséquence, compte-tenu des évolutions législatives :

- La ZPPAUP est devenue depuis le 8 juillet 2016 un SPR (Site Patrimonial Remarquable). Le règlement applicable reste celui de la ZPPAUP jusqu' à l'approbation de la révision en cours.
- La procédure d'AVAP engagée par la Mairie est poursuivie jusqu' à son terme.
- L'AVAP est un dispositif qui reste proche de celui de la ZPPAUP. Elle a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

Son but est de faire évoluer ces dernières pour améliorer les points suivants :

- L'approfondissement de l'analyse paysagère, étendue à l'ensemble du territoire et aux différentes échelles : cônes de vue, traitements des espaces publics et des entrées de ville, ensembles bâtis dans le paysage.
- La cohérence du zonage et du règlement de l'AVAP au regard de la protection et de la mise en valeur du paysage communal de Mirmande.
- L'analyse exhaustive et détaillée du patrimoine bâti de toutes les époques, comprenant notamment un inventaire typologique et un projet de restauration et de composition des façades enduites à décors peints.
- La cohérence du règlement et la spécificité des règles aux différents cas.
- L'explication des modes constructifs traditionnels, et l'intégration des enjeux énergétiques, d'écoconstruction et de développement durable.
- La compréhension du document et son appropriation par tous.

C'est une démarche partenariale entre la commune, soucieuse de mettre en valeur son patrimoine, et l'État représenté par la Direction des Affaires culturelles et l'Architecte des Bâtiments de France.

L'AVAP a le caractère de servitude d'utilité publique.

La commune ayant lancé la révision de son PLU en même temps, le choix d'une procédure intégrée, une concertation et une enquête publique commune pour le PLU et l'AVAP, a été fait.

Les modalités de concertation validées étaient les suivantes :

- Organisation de 4 réunions publiques minimum dont l'échéance sera définie en fonction de l'avancement de l'étude ;
- Mise à disposition d'un dossier de concertation en Mairie aux horaires habituels d'ouverture ;
- Parution d'articles relatant l'évolution du projet d'AVAP dans la presse locale et parution d'articles relatant l'évolution du projet d'AVAP dans les publications municipales au moins trois fois par an ;
- Mise en ligne sur les sites de la commune et de la CCVD ;
- Mise à disposition d'un cahier de concertation en mairie aux horaires habituels d'ouvertures ;
- Rendez-vous possibles avec le Maire et participation aux permanences mensuelles des élus.



- La concertation avec la population a été mise en œuvre suivant les modalités suivantes :
- Affichage en mairie de la délibération prescrivant la transformation de la ZPPAUP en AVAP
  - Publication d'un avis indiquant la prescription de l'établissement d'une AVAP dans le journal.
  - Mise à disposition, depuis 4 décembre 2015 aux heures d'ouverture de la mairie, d'un registre pour le recueil des avis et des observations du public. Le registre étant commun avec l'élaboration du PLU.
  - Mise en ligne d'un site internet dédié : <http://mirmande-plu-avap.ovh>
  - 2 panneaux d'information affichés en Mairie.
  - La Commission locale du SPR s'est réunie à 4 reprises :

Il fait part du bilan de la concertation

Les remarques inscrites au registre ont été étudiées par le comité de pilotage de l'AVAP. La concertation a permis d'associer la population, les élus, les techniciens et les partenaires extérieurs dans le processus de révision de l'AVAP.

Cette concertation a également permis aux habitants de comprendre et mieux connaître l'AVAP ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune. Mais également d'apporter une réflexion constructive au projet d'AVAP.

#### *Le Conseil :*

- *considère comme favorable le bilan de concertation présenté.*
- *arrête le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)*
- *soumet pour avis le projet de l'AVAP*
  - + *Aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L153-11, L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme.*
  - + *Aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.*
  - + *Aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.*
- *Conformément à l'article L153-19 du code de l'urbanisme, le dossier du projet PLU tel qu'arrêté par le conseil communautaire, est tenu à la disposition du public.*
- *Conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.*
- *autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

## **IV – RESSOURCES TECHNIQUES**

### Point 6 Services civiques : Renouvellement de l'agrément 2019/2022 pour l'accueil de volontaires en service civique et recrutement d'un(e) coordonnateur/trice

Monsieur Robert Arnaud rappelle que la CCVD a participé de 2011 à 2019 à l'accueil de groupes de volontaires pour des périodes de 8 à 9 mois. Chaque équipe était recrutée par Unis-Cité et mise à disposition de la CCVD via une convention entre Unis-Cité et la CCVD. En 2016, la CCVD a décidé de faire une demande d'agrément afin de pouvoir recruter en direct les volontaires. Cet agrément a été validé pour une durée totale de 3 ans et arrive donc à échéance en juillet 2019.

Il est donc proposé de poursuivre et développer les projets existants et de proposer de nouveaux projets en accueillant 2 équipes par an. Chaque équipe serait présente pour une période de 8 mois, ce qui reviendrait à accueillir 5 équipes de volontaires sur la prochaine période de trois ans de l'agrément. Ceci permettrait aussi d'envisager une continuité dans les projets. Le détail de l'organisation est proposé dans les chapitres ci-dessous.



### Les différents projets envisagés :

Chaque projet sera défini de façon précise et pourra être redécoupé en différentes actions de terrain.

1. Développement de l'action aide à l'équipement du logement « LA CAVERNE DE L'ENTRAIDE ».
2. Poursuite et développement du projet « TROC TON TRUC ».
3. Accompagnement du service gestion des déchets dans ses missions de communication et sensibilisation du grand public.
4. Actions de sensibilisation aux questions de la mobilité.
5. Actions de sensibilisation auprès des enfants et des jeunes sur l'alimentation durable.
6. Découverte des missions du service urbanisme.
7. Aide ponctuelle et soutien aux différents services de la CCVD.

Suite au départ de la coordonnatrice actuelle et la nécessité d'un encadrement de proximité pour assurer la cohérence de l'équipe de volontaires et faire le lien avec les différents services et partenaires des projets, il est proposé le recrutement d'un(e) coordonnateur(trice),

Suite au bilan des 4 années d'expérience avec Unis-Cité et au bilan de ces trois années d'accueil en interne, il est donc proposé l'organisation suivante :

- Recrutement d'une nouvelle équipe de 8 volontaires (selon accord DDCS pour renouvellement de l'agrément) comme proposé dans le calendrier prévisionnel,
- Présence des volontaires sur une période de 8 mois et minimum 28h par semaine répartis sur 4 jours par semaine,
- Encadrement de l'équipe assurée par un(e) coordonnateur(trice) qui aidera au développement des projets,
- Suivi des projets assurés par un comité de pilotage composé des différents services concernés par les projets,
- Prestation externe permettant un accompagnement socio-professionnel et plus particulièrement une aide à l'orientation ayant pour but de préparer le projet de chaque jeune à la suite du service civique.

Le budget prévisionnel pour la durée de l'agrément est le suivant (40 volontaires : 5 équipes de 8 pour la durée de l'agrément (3 ans)

	<i>BP pour la période 2019-2022</i>	<i>BP pour l'année 2020-2021</i>
Coût pris en charge par l'Etat :	157 750,40 €	51 748 88 €
Indemnité versée directement par l'Etat	40*8*472,97 151 350,40€	= 8*13*472,97 = 49 188,88 €
Formation SST prise en charge par l'Etat (60€/volontaire)	40*60 = 2 400 €	16*60 = 960 €
Formation civique et citoyenne prise en charge par l'Etat (100€/volontaire)	40*100 = 4 000 €	16*100 = 1 600 €
Coût total pour la CCVD pour accueillir 40 volontaires sur une période de 3 ans : <i>(hors poste du coordonnateur)</i>	69 725,60 € <i>Soit un coût de 1743 € / volontaires pour une présence de 24h hebdo sur 8 mois</i>	24 708,32 €
Indemnité des volontaires versée par la CCVD (107,58 € / volontaire / mois)	40*8*107,58 34 425,60 €	= 8*13*107,58 = 11 188,32 €
Frais de déplacement pris en charge par la CCVD (environ 1000€ par équipe)	Environ 5 000 €	Environ 1500 €



	<i>BP pour la période 2019-2022</i>	<i>BP pour l'année 2020-2021</i>
Accompagnement socio-professionnel (prestations externes) : 4 séance de 1,5h/volontaire soit 6h/volontaire + 2h collective + 6h optionnelles (en cas de besoin complémentaire d'un volontaire) soit un total de 56h par équipe	15 000 €	5 900 €
Formation Gestes et postures	40*70 = 2 800 €	16*70 = 1 120 €
Intervention de prestataires extérieurs (ex : graffeur, artistes plasticien...) et achat de petites fournitures (peinture, matériel de bricolage et créatif) Estimation à 2500€ par équipe	2500*5 = 12 500 €	2500*2 = 5 000 €
<i>Poste du coordonnateur des volontaires porté par le service gestion des déchets</i>	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>
<b>COUT TOTAL DU PROJET</b> (participation de l'Etat comprise) sur 3 ans pour l'accueil de 40 volontaires répartis en 5 équipes	<b>227 476 €</b> <i>(hors poste du coordonnateur)</i>	<b>76 457,20 €</b> <i>(hors poste du coordonnateur)</i>

Monsieur Loïc Morel demande où et comment sont hébergés ces jeunes volontaires.

Madame Marie Thizy précise que, majoritairement les jeunes viennent du territoire et sont donc encore chez leurs parents. Sinon, ils sont mis en relation avec les structures d'hébergement ou se débrouillent et trouvent des colocations par eux-mêmes.

#### ***Le Conseil :***

- *le projet tel que présenté,*
- *Autorise le Président à procéder à la demande de renouvellement de l'agrément,*
- *Valide le recrutement d'un(e) coordonnateur(trice),*
- *Autorise le Président à recruter des équipes de volontaires en service civique,*
- *Autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de financements extérieurs (Fondation Daniel et Nina Carasso, ADEME, autres à envisager...)*
- *Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 2019,*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

#### **Point 7 Rapport d'activités gestion des déchets : présentation**

Monsieur Jean Serret passe la parole à Madame Clothilde Martin, Messieurs Jean Luc Aubenas et Guillaume Bayard pour présenter le rapport d'activités de leur service.

#### **Chiffres généraux 2018**

- 17 260 tonnes de déchets collectés (hors déchets verts) : + 4% / 2017 : augmentation des flux de déchetteries
- 289 000 Km parcourus : augmentation de + 2,2% : transfert des déchets de déchetterie
- 140 493 litres de carburants consommés : - 9900 L (arrêt des vols au dépôt suite à l'installation des caméras)
- 30 agents dont 5 contractuels



#### Collecte des ordures ménagères en 2018

- 7 180 tonnes d'OM collectées soit - 1 % /2017
- 92 points en conteneurs semi-enterrés et environ 1 100 bacs roulants
- 856 tournées par an
- 107 485 Km parcours

#### Collecte sélective en 2018

- 2 180 tonnes d'emballages ménagers soit + 1%/2017
- 63 963 Km (+ 12%) parcourus soit 416 tournées par an
- 1 041 tonnes de verre soit -1%/2017

#### Evolution 2014 – 2018

<b>RATIO COLLECTE KG/AN/HAB</b>	<b>VERRE</b>	<b>FIBREUX : papiers - cartonnettes (hors cartons de déchetterie)</b>	<b>NON FIBREUX : résines-métaux</b>	<b>OMR</b>	<b>Population municipale</b>
2014	31.78	22.53	7.89	251.77	29292
2015	32.02	26.98	8.18	243.75	29544
2016	32.73	28.54	8.44	239.91	29818
2017	35.02	28.08	8.70	241.26	30089
2018	34.22	28.39	9.11	236.09	30415
<b>2014 / 2018</b>	<b>+7,68%</b>	<b>+26%</b>	<b>+15,46%</b>	<b>-6,64%</b>	<b>+3,8%</b>

#### Collecte en déchetteries en 2018

- Environ 4 100 Tonnes de déchets verts (stabilisation/2017)
- 3 025 Tonnes de gravats soit +16%/2017 (+411T)
- 2 136 tonnes d'encombrants soit +1,6%/ 2017 (+34T)
- 1 200 tonnes de bois soit + 6,5% / 2017 (+74T)
- 463 tonnes de ferraille soit -4,7% / 2017 (-23T)
- 329 tonnes de mobilier soit +36% / 2017 (+87T)
- 326 tonnes de gros cartons soit +3,8% / 2017 (+12T)
- 279 tonnes de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) soit -6% / 2017 (-16T)
- 6 497 heures d'ouverture annuelle + 95 heures pour la déchetterie mobile
- 67 000 passages d'usagers

#### Montant annuel des dépenses et financement en 2018

- Montant des dépenses du service gestion des déchets : 4 992 258 €
- Le financement est assuré par la TEOM : 3 826 359 € (11,4%) et les recettes issues de la revente des matériaux et des éco-organismes :
- Le reste des recettes provient de subventions, de prestations facturées

#### Zoom sur les dépenses 2018 des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

- Carburant : 242 800 €
- Traitement des déchets (bois, encombrants, gravats, huiles, amiante, ...) : 378 668 €
- Entretien matériels : 198 729 €
- Sytrad : 1 731 360 €

#### Zoom sur les recettes des éco-organismes et filières (chiffres 2017)

- CITEO : 311 219 €



(60 000 € sont en attente de versement, suite à la modification du barème et la fusion de plusieurs structures)

- Sytrad (vente matériaux issus du tri sélectif) : 182 943 €
- OI manufacturing (verre) : 29 174 €
- Ecomobilier (meubles) : 30 852 €
- OCADE (déchets électriques et électroniques) : 17 734 €

#### Autres actions 2018 :

- Mise aux normes des déchetteries
  - Garde-corps à Livron
  - Local déchets dangereux à Beaufort
- Matériels
  - Achat conteneurs semi enterrés et implantation
  - Benne Ordures Ménagères Grue pour la collecte des CSE
  - Benne de collecte des ordures ménagères en bacs voies étroites
- Prévention
  - Installation de 8 composteurs collectifs
  - Troc Ton Truc et La Caverne : volontaires en service civique
  - Campagne de communication sur le tri du verre

#### Perspectives 2019 :

- Mise aux normes des déchetteries :
  - Local déchets dangereux Eurre
  - Compacteur à rouleau à Eurre
  - Garde-corps Beaufort
- Matériels
  - Achat conteneurs semi enterrés et implantation
  - Préparation du passage à l'extension des consignes de tri en 2021
  - Communication sur les métaux (alu – acier) : Sytrad
  - Conception d'une cellule autonome de lavage des CSE
- Aménagement du dépôt de Eurre
  - Maîtrise d'œuvre nouvelle Déchetterie de Livron-sur-Drôme et travaux en 2020

Monsieur Jean Serret indique que les CSE (conteneurs semi-enterrés) installés devant les bureaux de l'Ecosite génèrent beaucoup de dépôts sauvages, alors que la déchetterie est juste en face. Quelle solution apporter face à toutes ces incivilités ?

Monsieur Jean-Pierre Macak relève l'économie de 9 900 litres de carburant et demande combien de véhicules composent la flotte de ce service.

Monsieur Guillaume Bayard précise que 7 véhicules sont utilisés pour les CSE et 3 bennes (+ 1 camion de remplacement) pour les ordures ménagères.

Monsieur Loïc Morel demande une précision sur les 7 180 tonnes d'OM collectées : s'agit-il de déchets non triés ou triables ?

Monsieur Guillaume Bayard indique que ce chiffre représente les ordures ménagères non triables, différentes des déchets de la collecte CSE qui sont retriés au Sytrad.

Suite à une remarque de Monsieur Jean Marc Peyret sur la sécurisation de la déchetterie de Loriol-sur-Drôme, Madame Clothilde Martin précise que, suite à des vandalismes importants ces derniers mois, le globe est actuellement en réparation.

Monsieur Laurent Déré demande comment se situe le territoire par rapport aux statistiques.

Monsieur Guillaume Bayard indique que la CCVD se situe :

- ✓ Au-dessus de la moyenne nationale
- ✓ Au-dessus de la moyenne départementale
- ✓ A la moyenne basse au niveau de la région AURA



Monsieur Christophe Combe demande si la collecte en bacs individuels sera supprimée à terme, comme annoncé en concertation avec la municipalité de Mirmande.

Monsieur Jean Serret répond affirmativement à plus ou moins long terme.

Monsieur Laurent Déré indique que les tournées en milieu rural et urbain devraient se traiter différemment. Il demande si un bilan carbone a été analysé entre l'utilisation des camions par rapport au déplacement individuel des habitants à chaque point de collecte. Une réflexion pourrait être menée pour optimiser les tournées sur la collecte à certaines périodes, le ramassage hebdomadaire n'étant pas nécessaire.

Monsieur Loïc Morel demande qu'un travail avec le service tourisme soit effectué notamment sur la sensibilisation des touristes à la protection de l'environnement.

***Le Conseil prend acte de la présentation du rapport d'activités du service gestion des déchets pour l'année 2018.***

## **V – RESSOURCES**

### **Point 8 Rapport d'activités 2018 : présentation**

Monsieur Jean Serret passe la parole aux Vice-Présidents afin que chacun présente son domaine d'activités.

#### **Le campus : Monsieur Jean Marc Bouvier**

- Redéfinition du rôle du Campus, nouveau positionnement
- 3 controverses

#### **Communication : Monsieur Jean Marc Bouvier**

- 130 campagnes terminées soit + 18 % par rapport à 2017
- 470 retombées presse dans 52 médias différents (print et web)
- 4 numéros de la lettre interne
- Etude pour le lancement d'une page Facebook

#### **Energie : Monsieur Jean Marc Bouvier**

- PCAET : lancement (160 personnes présentes)
- Rénovation énergétique : 238 foyers accompagnés et 213 rénovations réalisées (33 rénovations partielles, 160 rénovations performantes ou très performantes, 20 rénovations complètes BBC)
- ENR : 1<sup>ère</sup> tranche ombrières photovoltaïque du parking agents de la CCVD (consommation de 110 foyers hors chauffage) ; installation de 5 ha de panneaux photovoltaïques sur GPA ;

#### **Maitrise d'ouvrage : Monsieur Jean Marc Bouvier**

- attribution du marché de maitrise d'œuvre pour la future salle intercommunale de gymnastique pour un démarrage des travaux au second semestre 2019
- attribution du marché de maitrise d'œuvre du futur bâtiment de 1200 m2 pour les services techniques
- Les aménagements extérieurs et les ombrières photovoltaïques du siège de la CCVD ont été réalisés

#### **Petite enfance : Monsieur Olivier Bernard**

- 379 enfants accueillis
- 155 places (10 EAJE)
- 5 antennes RAM : 172 assistantes maternelles, 489 places
- 3 antennes LAEP : 79 familles, 105 enfants
- 2 regroupements pédagogiques
- Partenariat renforcé avec la PMI



#### Jeunesse : Monsieur Olivier Bernard

- Coopérative jeunesse de services : 13 loriolais pour de petits services (2 mois)
- 48 participants aux 9 chantiers jeunes
- 21 bourses au permis attribuées
- 700 collégiens à la découverte de 31 entreprises et 2 services publics

#### Aires d'accueil des gens du voyage : Monsieur Jean Serret en l'absence de Monsieur Claude Aurias :

- fin au marché avec le gestionnaire l'Hacienda en 07/2018. De septembre à juillet 2018, prestation de AGDV 26/07). Un nouveau marché sera lancé début 2019.
- Les coûts de prestation représentent environ :
  - o pour l'Hacienda de janvier à juillet 2018 -> 35 700 € TTC
  - o pour l'AGDV 26/07 de septembre à décembre 2018 -> 16 000 € TTC
- A noter : le montant des impayés sur l'année 2018 est évalué à 12 400 € pour Loriol et 9 700 € pour Livron-sur-Drôme
- Poursuite du travail engagé avec l'Etat et le Département pour une maîtrise d'œuvre urbaine et social (MOUS) afin d'évaluer le besoin de sédentarisation de cette population.

Monsieur Jean Serret précise à ce sujet que l'arrivée des grands groupes des gens du voyage peut se traiter différemment : expulsion appliquée sur la commune de Grâne, négociations aboutissant à des versements d'argent au CIAS pour les communes de Eure et de Loriol-sur-Drôme.

#### Actions sociales : Monsieur Robert Arnaud

- 453 personnes reçues par la conseillère sociale intercommunale (227 foyers) ; embauche d'un 2<sup>ème</sup> agent
- 3 réunions d'information par les CCAS
- 50 participants au 9<sup>ème</sup> spectacle en Gervanne/Sye
- 1 300 chômeurs de longue durée, 80 présents aux 5 réunions d'information ; 60 inscrits au projet TZCLD (14 partenaires)
- Caverne de l'entraide : animée par 6 volontaires en service civique ; collecte de 40 biens d'équipements
- 4 femmes avec 1 à 3 enfants accueillies dans l'appartement d'urgence.

#### Ressources humaines : Monsieur Robert Arnaud

- 277 agents : 7 départs dont 3 mutations et 4 démissions, 11 nominations de stagiaires sur des postes permanents
- 553 jours de formation dont 19 sessions étaient intracommunautaires
- 3 réunions du CHSCT
- Qualité de vie au travail : engagement d'une démarche d'évaluation et d'amélioration

#### MSAP : Madame Béatrice Martin

- Ouverture de la MSAP Gervanne/Sye à Beaufort

#### Services aux communes : Monsieur Jacques Fayollet

- Secrétariat de mairie mutualisé : transfert de la secrétaire de Eygluy-Escoulin/Suze
- 8 communes utilisatrices de façon permanente, 18 ponctuellement
- Cantonnier intercommunal : 14 communes utilisatrices
- Formation : 61 personnes issues de 17 communes
- Mise à disposition d'un logiciel de télétransmission à la préfecture
- SIG : recensement de terrains pour les projets d'ENR, suivi des travaux par drone du parc confluence, ...

#### Urbanisme : Monsieur Jacques Fayollet

- 1 004 dossiers instruits sur 21 communes et 92 conformités
- 4 commissions urbanisme
- 7 commissions thématiques, 3 ateliers du territoire, 1 réunion publique (diagnostic SCOT)



#### Habitat : Monsieur Jacques Fayollet

- Achèvement du PLH et élaboration du nouveau PLH
- Aide à la pierre : 31 logements locatifs sociaux (40 000 € aides)

#### Développement économique : Monsieur Francis Fayard

- La création, un enjeu d'avenir : construction d'offres d'activités (conciergerie d'entreprises, groupe de travail autour des matériaux biosourcés, incubateur Ronalpia)
  - o 112 porteurs de projet autour de 94 projets (43 sur la Confluence, 29 sur la basse vallée, 9 sur le Haut Roubion, 6 sur la Gervanne/Sye, 7 projets non situés)
  - o 3 réunions d'information au service de 54 porteurs de projets
  - o 22 entreprises financées via la plateforme IVDD
  - o 969 000 € de financement bancaires levés
  - o 45 emplois créés ou maintenus
- Développement des entreprises :
  - o Achèvement de l'OCMMR : 2 dossiers instruits
  - o 74 entreprises accompagnées dont 49 projets suivis et 35 demandes de terrains ou locaux
  - o 1 dossier d'aide à l'immobilier d'entreprises pour la création de 3 emplois (18 000 €)
  - o 3 950 € d'aides versés à GPA et Solstice pour 23 emplois créés
  - o 4 petits-déjeuners (60 entreprises et 9 accompagnements spécifiques)
- GEVD (groupement des entreprises du Val de Drôme)
  - o 5 rencontres du réseau
  - o 3 lettres d'information
  - o 26 entreprises représentées lors de l'Assemblée Générale
- Mission RH emploi
- Parcs d'activités
  - o 7 espaces et 3 projets en cours de réalisation
  - o 35 demandes immobilières pour 52 offres
  - o 5 bâtiments en location au service de 28 locataires
  - o 4 terrains en location

#### Mobilités : Monsieur Yves Pervier

- 104 tests d'auto-stop
- 22 vélos électriques, 5 scooters électriques et 5 vélos électriques 45 km/h (5 campagnes)
- 15 communes participantes soit 200 utilisateurs et 15 000 kms parcourus
- 2 diagnostics mobilité auprès de 255 salariés de 14 entreprises

#### Tourisme : Monsieur Yves Pervier

- OTI : 16 000 visiteurs accueillis, 106 000 € de taxe de séjour collectée sur 30 communes dont 10 000 € reversés au conseil départemental

#### Agriculture et développement rural : Monsieur Serge Krier

- 916 établissements agricoles
- 30 communes suivies pour l'approvisionnement des cantines en local et bio
- Plus de 50 exploitants sur 1 700 ha engagés dans l'amélioration des pratiques agricoles
- 44 innovations agricoles
- Participation à la création de la Fabrique paysanne
- Agriliens : 25 partenaires
- 4 nouveaux locataires au pôle bio (11 bureaux et 2 ateliers)

#### Les services techniques et marchés publics : Monsieur Jean Serret, en l'absence du Vice-Président Jean-Louis Hilaire :

- 1 700 interventions par 11 agents (entretien du patrimoine de la CCVD)
- 375 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts entretenus
- Petite maintenance sur 30 bâtiments



- Entretien (ménage) de 15 bâtiments intercommunaux soit 4 181 m<sup>2</sup> (+ 39 %) par 5 agents et 1 contrat AIRE

Marchés : 14 dossiers de consultations publiés, 2 542 visites, 1 327 retraits

#### Réserve naturelle et gare des ramières : Monsieur Jean Serret, en l'absence de Monsieur Jean Louis Hilaire

- Nouvelle scénographie : Axe fort sur les énergies renouvelables + changement climatique
- Nouveau site internet
- Chiffres clés : 5 700 visiteurs dont 750 lors des événements, 285 enfants du territoire ont participé au projet d'éducation à l'environnement (travail sur l'observatoire des oiseaux, la mare des Grâne, ...), 44 700 passages sur la réserve au départ de la Gare (dont 8 800 cyclistes), nombreux accueil de stagiaires de troisième à bac + 4
- Réserve : Travail sur le plan de gestion, animation SAFER en vue d'acquisition sur la réserve naturelle, relevé forestier ECOTER + étude sur les orthoptères

#### Coopération internationale : Monsieur Jean Serret, en l'absence de Monsieur Jean Louis Hilaire

- achèvement du programme de restauration du bassin versant du Thiangol Mangol
- accompagnement du département de Kanel et de la commune de Dabia en matière de restauration hydraulique et de sécurité alimentaire.

#### LEADER : Monsieur Jean Serret, en l'absence de Monsieur Jean Louis Hilaire

- 144 appels à projets ont été déposés
- 5 comités de programmation ont accompagné 22 projets portant à 64 leur nombre.
- Aucune subvention n'a été versée en 2018
- -L'équipe technique s'est doté des outils informatiques permettant l'engagement juridique des dossiers »

#### Gestion des rivières : Monsieur Jean Serret, en l'absence de Monsieur Gérard Crozier :

- GEMAPI : scénarios de restauration morphologique des tronçons prioritaires de l'Ozon sur Ambonil et Livron-sur-Drôme et d'aménagements complémentaires contre les crues de l'Ozon.
- Signature d'un contrat de rivières (volet assainissement) par le SMBRJ

#### Eau et assainissement : Monsieur Jean Serret

- étude des services d'eau potable et d'assainissement de son territoire pour :
  - o Etablir un état des lieux de la situation actuelle des services Eau potable et Assainissement
  - o Étudier la projection d'un transfert communautaire à l'horizon 2020-2026
- Recrutement d'une chargée de mission Eau et Assainissement
- 3 conférences des maires,
- 14 communes rencontrées pour l'instant afin de caractériser les services et collecter les données

#### Culture : Monsieur Jean Serret, en l'absence de Monsieur Benoit Maclin :

- 13 associations du territoire soutenues dans leur communication pour 12 000 €
- Convention multipartite : DRAC Région département CCVD Gare à Coullisses
- Fulgurances : 2<sup>ème</sup> année, 6 communes participantes, une cinquantaine de bénévoles impliqués, une enquête spécifique menée par une stagiaire par la gare à coullisses pour mieux connaître le public ; 862 spectateurs
- Val de cirque : 662 enfants invités en mai à un spectacle de cirque (primaire CP CE1 CE2) issus de 13 communes
- Diagnostic sur la café bibliothèque avec la commune de Chabrillan
- 6 familles ont investi les logements d'artistes sur l'Ecosite de Eurre en lien avec DAH qui s'étonne du remplissage rapide de ces logements

Monsieur Jacques Malsert tient à remercier et féliciter le travail remarquable des services concernés et notamment Madame Marie-Odile Canteneur.



Il remercie également Madame Emilie Billard et Monsieur Robert Arnaud sur l'aide apportée et les solutions trouvées pour les restos du cœur de la Confluence.

Monsieur Guy Audras remercie également la CCVD pour le travail et le soutien pour la mise en place du café bibliothèque de Chabrillan.

### Point 9 Evolutions système santé : vœu présentant les principes et valeurs

Monsieur le Président explique que le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé comporte de nombreuses dispositions impactant les communes et intercommunalités.

Or, les élus locaux, en dépit de leur très forte implication pour favoriser l'accès aux soins de leurs administrés sont insuffisamment associés à la gouvernance des politiques de santé.

Pourtant, comme l'a démontré à de nombreuses reprises l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité toute décision concernant l'organisation territoriale de l'offre de soins a des impacts forts sur le territoire en terme d'emploi, de service, d'installation de ménages comme d'entreprises mais aussi sur l'état de santé des populations.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité s'est, en ce sens, récemment prononcée contre toute nouvelle fermeture d'établissements de santé public, quand la qualité et la sécurité des soins sont reconnues, afin de favoriser un aménagement équilibré du territoire.

C'est la raison pour laquelle, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, au côté de la Fédération hospitalière de France, de Régions de France et de l'Assemblée des départements de France, vous invite à faire adopter, par votre conseil municipal et votre conseil communautaire, ce modèle de vœu commun présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé. L'objectif de ce vœu est double : rappeler l'engagement des élus locaux et interpeller l'Etat.

Ainsi :

- Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.
- Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.
- Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.
- Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.
- Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.
- Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.
- Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.
- Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.



- Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil communautaire de la CCVD souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Il propose que le Conseil Communautaire demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [ en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

***Le Conseil autorise le Président à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national***

Monsieur Jean Serret explique qu'il a été informé d'un accouchement à domicile qui a eu lieu dans un gîte en location. La sage-femme a été reçue par la gendarmerie. Il ne remet pas en cause ce type d'accouchement car chacun est libre de son choix mais il souhaite mettre en garde sur ces nouvelles pratiques qui sont une forme de régression sociale et sanitaire.

Il souhaite que l'information soit passée et qu'une vigilance particulière soit apportée pour ce genre de pratique.

#### **Point 10 Urbanisme : suppression d'un poste de rédacteur et création d'un poste de technicien**

Monsieur Robert Arnaud rappelle au Conseil Communautaire la délibération n° 06 du 29 Janvier 2019 portant création d'un poste de catégorie B à temps plein – grade Rédacteur.

Le jury de recrutement du 12/04/2019 a décidé de recruter un agent de catégorie B de niveau Technicien territorial,

Il est proposé ainsi de :

- de supprimer, un emploi à temps complet de Rédacteur territorial (catégorie B)
- de créer, un emploi à temps complet de technicien territorial (catégorie B)



Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	Nombre de postes
Rédacteur	4
Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe	2
Rédacteur principal 1 <sup>e</sup> classe	3
Total cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	9

Cadre d'emploi des Techniciens territoriaux	Nombre de postes
Technicien	2
Technicien principal 2 <sup>e</sup> classe	1
Technicien principal 1 <sup>e</sup> classe	4
Total cadre d'emploi des Techniciens territoriaux	7

*Le Conseil :*

- *Approuve sans réserve l'exposé du président,*
- *Décide de supprimer un emploi de Rédacteur territorial (catégorie B) à temps complet,*
- *décide de créer un emploi de technicien territorial (catégorie B) à temps complet,*
- *Dit que le tableau des emplois est ainsi modifié,*
- *Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité.*
- *Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération.*

Point 11 Petite enfance (direction) : suppression d'un poste d'attaché principal et création d'un poste d'Attaché

Monsieur Robert Arnaud informe de la vacance et de la publication d'un poste d'Attaché Principal le 15/02/2019, pour occuper les fonctions de Directrice/Directeur du service petite enfance à la Communauté de Communes du Val de Drôme,

Le jury de recrutement du 29/04/2019 ayant décidé de recruter un agent titulaire du grade Attaché Territorial (cat A), il est proposé de :

- de supprimer le poste vacant (suite à un départ en retraite) d'Attaché principal (cat. A)
- de créer un poste d'Attaché territorial à temps plein (cat A)

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Cadre d'emploi des attachés territoriaux	Nombre de postes
Attaché	25
Attaché principal	3
Attaché hors classe	1
Total cadre d'emploi des attachés territoriaux	29

*Le Conseil :*

- *Approuve sans réserve l'exposé du président,*
- *Décide de supprimer un poste d'attaché principal à temps complet*
- *Décide de créer un emploi d'attaché à temps complet,*
- *Dit que le tableau des emplois est ainsi modifié,*
- *Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité.*



**- Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération**

**Point 12 Gestion des Ressources Humaines : création d'un poste à temps complet de catégorie C – grade : Adjoint administratif**

Monsieur Robert Arnaud informe l'assemblée l'accroissement d'activité et les besoins des services de la CCVD, et particulièrement en matière de Gestion des Ressources Humaines, qu'il convient de sécuriser notamment pour la paie, la gestion des absences, la formation et les retraites, et aussi de permettre de développer et de mettre en place des missions de Direction des Ressources Humaines (accompagnement des agents et des services, gestion des emplois et développement des compétences, organisation générale du travail et des services, management, recrutement, prévention par le biais de la démarche qualité de vie au travail et dialogue social notamment à travers les instances consultatives, etc)

Il propose de créer 1 emploi correspondant au grade suivant : Adjoint administratif à temps complet pour assurer les fonctions d'assistant-e gestion des ressources humaines.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/05/2019

Filière : Administrative

Cadre d'emploi / grade	Effectif au 01/05/2019
Adjoint Administratif	18
Adjoint admin principal 2 <sup>e</sup> classe	10
Adjoint admin principal 1 <sup>e</sup> classe	9
Total cadre d'emploi	37

**Le Conseil :**

**- Adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.**  
**- Crée un poste d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet,**  
**- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, « charges de personnel »**  
**- Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération**

Monsieur le Président clôt la séance et informe l'assemblée du départ officiel à la retraite du Directeur Général des Services, Monsieur Jean Pierre Rochas dont c'était le dernier conseil.

Il lui rend amicalement hommage avec beaucoup d'émotion pour tout le travail accompli durant ses 40 années de présence, dans un esprit de loyauté et de confiance réciproque.

La séance est levée vers 22h.

Fait à Eurre, le 6 juin 2019

Le Président,

Jean SERRET

Communauté de Communes  
du Val de Drôme en Biovallée

CS 331

96 Ronde des Aliziers  
26400 EURRE

Tél 04 78 26 48 02 - Mail ccvd@valdesbiovallee.com